



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 913-24 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 913-24 sur les dérogations mineures.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 29 janvier 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon